



## Conditions générales de parrainage EC CONSULTING

Conditions et offre valables du 01 mars 2022 au 30 juin 2022

Le formulaire d'inscription au parrainage est disponible sur le site d'EC Consulting

[www.eccformation.com](http://www.eccformation.com)

### Article 1 – Définitions et éligibilités

Les présentes Conditions Générales déterminent les conditions applicables à l'offre de parrainage proposer par EC Consulting. Toute demande de parrainage auprès de la société implique l'acceptation sans réserve des parrains et filleuls des présentes Conditions Générales. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

#### **Les conditions de participation au programme de parrainage en contrepartie d'avantages pécuniaires :**

- L'opération de parrainage est totalement gratuite et sans obligation d'achat de la part du parrain.
- Le filleul doit s'inscrire et terminer sa formation dans un délai de trois mois avant que le parrain ne touche son avantage.
- Seules les personnes physiques et majeures, résidant en France métropolitaine peuvent participer à cette opération.
- Le parrainage doit être réalisé uniquement dans le cadre privé (connaissances, amis, famille).
- EC CONSULTING se réserve le droit d'étudier le dossier de demande de parrainage afin de la valider ou de le refuser si les conditions ne sont pas remplies.

#### **Exclusions :**

- Le filleul doit souscrire une formation auprès d'EC CONSULTING d'une durée minimum de 15h de formation
- Le parrainage est interdit à tout collaborateur de la société EC CONSULTING.
- Un client EC CONSULTING ne peut se parrainer lui-même pour profiter des avantages du parrainage.
- Le parrainage est limité à trois filleuls par année civile.
- Tout participant au parrainage accepte sans réserve les conditions générales du parrainage.

#### **Devenir Parrain :**

- Tout particulier, personne physique résidant en France, majeur et n'étant pas sous un régime de protection juridique peut être un Parrain éligible. En outre, si le Parrain est un ancien client de EC CONSULTING, la ou les formations liées au Parrain doivent avoir été réglées dans leur intégralité à EC CONSULTING ;
- Il ne doit subsister aucun litige entre le Parrain et EC CONSULTING.
- Un parrainage est considéré comme « actif » lorsque le filleul déclaré a signé un contrat de formation non annulé avec EC CONSULTING et que la formation est terminée et réglée. Le parrain bénéficie alors d'un parrainage « actif ».
- Un parrain peut posséder plusieurs filleuls, dans la limite de trois par année civile.



### Devenir filleul :

- Toute personne physique ou morale, particulier ou entreprise, qui peut bénéficier d'une prestation de formation ou Bilan de compétences telle que proposée par EC CONSULTING, devient un Filleul éligible. En outre, le Filleul ne doit jamais avoir effectué une prestation avec EC CONSULTING avant la dépose de la Demande de Parrainage.
- Un parrainage est considéré comme « actif » lorsque le filleul déclaré a signé un contrat de formation non annulé avec EC CONSULTING et que la formation est terminée et réglée. Le parrain bénéficie alors d'un parrainage « actif ».
- Un filleul ne peut avoir qu'un unique parrain.

## Article 2 – Demande de Parrainage

- Tout processus de parrainage doit démarrer par une Demande de Parrainage (ci après désignée par « Demande de Parrainage ») qui doit être réalisée sur le formulaire dédié sur notre site internet : [www.eccformation.com](http://www.eccformation.com)
- La Demande de Parrainage ne peut être réalisée qu'en remplissant un formulaire où le Parrain renseignera ses coordonnées ainsi que celles de son filleul. Le parrain devra envoyer son Rib à EC CONSULTING.
- Seules les Demandes de Parrainage effectivement remplies du le formulaire du site EC CONSULTING seront considérées comme valablement reçues. L'outil technique utilisé feront foi pour vérifier les conditions de validité telles que décrites ci-dessous.
- Pour être recevable, une Demande de Parrainage doit avoir été reçue par EC CONSULTING avant toute prise de contact entre le Filleul et EC CONSULTING.
- Une Demande de Parrainage ne sera pas recevable si une réservation pour un Entretien Préliminaire avec le Filleul a déjà été prise avant la réception de la Demande de Parrainage, que cette réservation ait été à l'initiative du Filleul ou à l'initiative de EC CONSULTING ou d'un de ses représentants, et que cette réservation ait été par la suite réalisée, annulée, ou même décalée. Pour éviter tout quiproquo, il est précisé que la date faisant foi est bien la date de la réservation pour l'Entretien Préliminaire, et non la date de l'Entretien Préliminaire lui-même.
- Dans un autre cas de figure, une Demande de Parrainage ne sera pas recevable si le Filleul a déjà été contacté par le passé par EC CONSULTING ou par un des représentant, que ce contact ait eu lieu par téléphone, par communication électronique (telle que les emails), ou par tout autre moyen de communication, comme par exemple un Filleul qui aurait été approché par le service commercial de EC CONSULTING ou par tout autre représentant de EC CONSULTING, salarié ou non.

## Article 3 – Conditions de validité

- Un même Parrain a la possibilité de parrainer jusqu'à 3 Filleuls maximum.
- Une Demande de Parrainage ne sera validée qu'après que la prestation de formation du Filleul soit facturée et réglée intégralement à EC CONSULTING. Compte tenu des délais généralement constatés, il peut arriver qu'il s'écoule plusieurs mois entre l'Entretien Préliminaire du Filleul et le Règlement de l'avantage au parrain.

## Article 4 – Contenu de l'offre de parrainage

- Lorsqu'une Demande de Parrainage est reconnue recevable et valide, comme décrit dans les articles précédents, et lorsque la prestation de formation réalisée par le Filleul est réglée intégralement à EC CONSULTING, EC CONSULTING devient alors immédiatement redevable au Parrain d'un bonus de parrainage de 100 €.
- EC CONSULTING disposera d'un délai de 15 jours pour effectuer un virement bancaire SEPA vers le RIB que lui aura fourni le Parrain lors de la soumission du formulaire de parrainage.
- EC CONSULTING ne pourra aucunement être jugé responsable en cas d'erreur sur le RIB envoyé par le Parrain, et ne sera plus redevable auprès du Parrain une fois le virement bancaire SEPA effectué. Le Parrain fera son affaire personnelle de tout frais bancaire, taxe ou impôt lié au versement du bonus de parrainage, de telle sorte que EC CONSULTING ne sera jamais contraint de verser au Parrain une somme supérieure au bonus de parrainage, arrêté à la valeur de 100 €.



## **Article 5 – Limitations de l’offre**

- La présente offre de parrainage telle que décrite dans les présentes Conditions Générales est une offre personnelle et nominative, et non cumulable avec une éventuelle autre offre en cours.

## **Article 6 – Données personnelles**

- Les données personnelles transmises par le Parrain et le Filleul seront conservées pendant toute la durée de la prestation réalisée par le Filleul et pendant toute la durée de la présente offre de parrainage. Conformément à la loi Informatique et Libertés, le Parrain ou le Filleul bénéficiant d’un droit d’accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant, auprès de EC CONSULTING.

## **Article 7 – Limite de responsabilité, détournement et fraudes :**

- EC CONSULTING ne pourra être tenu responsable de tout abandon direct ou indirect ayant pu survenir lors de l’utilisation de cette activité de parrainage.
- EC CONSULTING pourra vérifier l’identité des parrains et de leurs filleuls nouvellement inscrits. Ainsi, les internautes dont le comportement ne satisferait pas aux conditions générales du parrainage seront exclus du programme. Ils perdront les avantages accumulés.
- EC CONSULTING se réserve le droit de poursuivre en justice, tous ceux qui auront fraudé ou n’ayant pas respecté les conditions générales d’utilisation.
- En cas de détournement avéré à l’offre de parrainage, le remboursement des avantages donnés, ainsi qu’une pénalité de 30% du montant de ceux-ci, seront exigibles sous 15 jours.

## **Article 8 – Modification des conditions générales de parrainage :**

- EC CONSULTING pourra à tout moment apporter des modifications ou améliorations à ces conditions.